

**ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUDITEURS INTERNES DES  
ENTREPRISES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS**

Thème : « Audits internes de la passation des marchés publics dans les entreprises publiques »

**Judi 21 et vendredi 22 mars 2024**

Centre de formation de l'ANRMP, sis à Cocody-Riviera 3, blvd Usher ASSOUAN,  
Rue du Lycée Français

Sous la présidence de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), représentant Madame BAMBA Massanfi Epouse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP, s'est tenu, les jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024, au Centre de formation de l'ANRMP, l'atelier de renforcement des capacités des Auditeurs Internes des entreprises publiques, sur le thème « Audits internes de la passation des marchés publics dans les entreprises publiques ».

Cet atelier dont les temps forts ont été les étapes de l'ouverture, du déroulement des travaux et de la clôture, a enregistré la présence de cinquante-quatre (54) participants, issus de l'ANRMP, de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE), du Bureau Exécutif l'Association des Responsables d'Audit Interne des Entreprises Publiques (ARAP-CI) et des Directions ou Services Autonomes de l'audit interne des Sociétés d'Etat, des Société à Participation Financière Publiques Majoritaires (SPFPM) ainsi que des Agences d'Exécution. Soit un taux de participation de 87%.

## **1. Ouverture de l'atelier**

L'ouverture de cet atelier a enregistré l'allocution de Monsieur Jacques Kouakou KOFFI, Directeur de l'Audit Interne et de la Qualité de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) et aussi Président de l'ARAP-CI et celle de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre.

Prenant la parole au nom du Bureau Exécutif de l'ARAP-CI, Monsieur KOFFI a exprimé toute sa gratitude envers la Présidente de l'ANRMP et son Conseil ainsi qu'au Secrétariat Général de l'ANRMP pour l'organisation de cette session de renforcement des capacités à l'attention des Responsables d'Audit Interne des entreprises publiques.

Il a, en outre, relevé les enjeux de ladite session qui vise le renforcement de la bonne gouvernance dans les entreprises publiques, en outillant les auditeurs internes en matière de conduite des audits des marchés publics pour l'amélioration du processus d'acquisition desdites entreprises.

Poursuivant, le Président de l'ARAP-CI a félicité l'ANRMP pour la mise à disposition d'un guide méthodologique de conduite des audits des marchés publics puis a exhorté ses condisciples à participer activement à cette session, pour une meilleure appropriation de la méthodologie de conduite des audits des marchés publics et de la réglementation en vigueur.

Monsieur KOFFI a clos son propos en invitant les participants à adhérer à l'ARAP-CI puis a formulé l'espoir que cette session marque le point de départ d'une collaboration avec l'Organe de régulation des marchés publics afin de mutualiser les efforts pour la promotion de la bonne gouvernance dans les entreprises publiques de Côte d'Ivoire.

A l'entame de son allocution, Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre a traduit aux participants, les salutations et les excuses de la Présidente du Conseil de régulation, absente pour des contraintes d'agenda puis a souhaité au nom de celle-ci et du Conseil de régulation, la bienvenue dans les locaux de l'ANRMP.

Il a ensuite situé le contexte et les enjeux de la présente session qui fait suite à la sollicitation d'une session de renforcement des capacités par le Bureau Exécutif de l'ARAPCI au profit de ses membres. Cette sollicitation, a-t-il indiqué épouse l'une des missions principales de l'ANRMP prescrite par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement, à savoir, la définition et la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics.

Poursuivant, le Vice-Président de l'ANRMP a exprimé toute sa joie pour la forte mobilisation des Responsables des Audits Internes qui démontre leur intérêt pour les différentes thématiques à aborder.

Aussi, a-t-il invité les participants à suivre lesdites thématiques avec une attention soutenue puis a déclaré ouvert, l'atelier de renforcement des capacités des auditeurs internes des entreprises publiques dans le domaine des marchés publics.

## **2. Déroulement des travaux**

Les travaux de cet atelier se sont déroulés sur deux (2) journées, articulées chacune autour de deux (2) présentations comme suit :

### **2.1. Module 1 : réglementation en matière de passation des marchés publics**

Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint Chargé de la Définition des Politiques et Formation (SGA-DPF), a présenté la réglementation en matière de passation des marchés publics autour de trois (3) parties.

Dans la première partie portant sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANRMP, Monsieur SOUMAHORO a présenté les principales missions de cet organe qui se résument en trois (3) axes, à savoir, la prévention, la veille au respect des textes de lois et règlements et la mission de contrôle et de suivi, conformément à l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement, puis a indiqué le cadre organique de la régulation. Le formateur a clos cette partie en déroulant les modalités de mise en œuvre des missions susvisées.

Dans une seconde partie, Monsieur SOUMAHORO a présenté les modes de passation des marchés publics, dont l'appel d'offres ouvert est la règle ainsi que les procédures dérogatoires que sont, l'appel d'offres restreint et le gré à gré ou l'entente directe. Au terme de cette partie, l'accent a été mis sur le cas spécifique des marchés de prestations intellectuelles et les procédures concurrentielle simplifiées.

Introduisant la dernière articulation de cette présentation, le formateur a rappelé les principales fonctions des marchés publics que sont, la passation, l'exécution, le règlement, le contrôle et la régulation des marchés publics, en indiquant que celles-ci doivent être exercées dans le respect du principe de séparation des fonctions et des principes fondamentaux des marchés publics, à savoir, la liberté d'accès aux marchés publics, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Par la suite, il a précisé les acteurs en charge des dites fonctions ainsi que le contenu de leurs missions.

Le formateur a terminé cette partie en présentant les différentes étapes de la passation des marchés publics en mettant en évidence les tâches à réaliser à chacune de ces étapes.

La présentation de ce module a été suivie d'échanges avec les participants.

## **2.2. Module 2 : Méthodologie des audits des marchés publics**

Ce module a été présenté par Monsieur ADOU K. Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP. L'objectif de ce module était de faire connaître la méthodologie des audits des marchés publics aux participants.

Monsieur ADOU Felix a indiqué que la démarche de l'audit des marchés publics comporte trois (03) principales phases, à savoir, la phase préparatoire de la mission, la phase d'exécution de la mission et la phase de communication des résultats de la mission.

La phase préparatoire consiste d'abord en l'inscription de l'activité dans le plan de passation des marchés publics (PPM), ensuite en la sélection des autorités contractantes et des marchés publics à auditer. Ces sélections se font par échantillonnage en utilisant la combinaison de méthode empirique (choix raisonné) et de méthode probabiliste (Sondage Aléatoire Simple). Enfin la sélection des cabinets privés se fait par une procédure concurrentielle d'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Relativement à la phase d'exécution des missions d'audit externe, il est revenu au formateur de rappeler les principes généraux d'audit que sont, entre autres, la transparence, l'indépendance, l'objectivité et la Précision.

En ce qui concerne la phase de communication des résultats de la mission, elle se décline en trois (3) grandes étapes à savoir la restitution à chaud avec les autorités contractantes et l'ANRMP ainsi que la transmission des rapports et la diffusion des résultats des audits.

Il a ensuite présenté l'Audit de gestion qui consiste en la vérification de la conformité du processus de passation et celui de la matérialité de l'exécution des marchés qui porte sur l'analyse des procédures d'exécution.

Par ailleurs, une présentation de trois (03) outils essentiels pour le suivi des recommandations a été faite. Il s'agit du chronogramme de suivi des recommandations, du tableau de mise en œuvre des recommandations au niveau de chaque autorité contractante et du tableau consolidé de pilotage du système des marchés publics à travers les améliorations constatées ou les défaillances persistantes.

Le formateur a terminé sa communication par des conseils d'usages visant à améliorer la pratique de l'audit interne des marchés publics dans les entreprises publiques.

## **2.3. Module 3 : Règlementation en matière d'exécution des marchés publics**

La présentation de ce module, également assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity, s'est articulée autour de deux (2) parties que sont l'exécution technique des marchés publics et l'exécution financière des marchés publics.

Abordant la première partie de cette présentation, le formateur a rappelé les conditions préalables à l'exécution des marchés publics, à savoir, la notification de l'approbation du marché au titulaire, l'entrée en vigueur du marché et l'émission de l'ordre de service de démarrer qui est subordonnée à la production de la garantie de bonne exécution, le cas échéant.

Il a, en outre présenté les formalités à remplir par le titulaire avant l'exécution du marché. Monsieur SOUMAHORO a clos cette partie en exposant sur les différentes étapes de l'achèvement des prestations que sont la réception provisoire, la garantie de l'ouvrage, la réception définitive et la demande d'attestation de bonne exécution.

Dans la seconde partie de ce module, il a présenté la phase administrative portant sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement de la dépense ainsi que la phase comptable concernant la prise en charge et le paiement de la dépense, comme étant les principales étapes de l'exécution financière des marchés publics. Le formateur a conclu par la présentation des principaux acteurs du règlement des marchés publics que sont les Gestionnaires de crédits, les Ordonnateurs, les Contrôleurs Financiers et Contrôleurs Budgétaires, les Comptables publics ainsi que les tâches accomplies par ceux-ci dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Ce module a également été suivi d'une séance d'échange avec les participants.

#### **2.4. Module 4 : Typologie des non-conformités et des recommandations issues des audits**

Dans la présentation de son second module, Monsieur ADOU a mis en relief les champs d'application de l'audit des marchés publics qui s'applique aux étapes de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé.

Après un rappel de la base légale et réglementaire constituant le fondement des audits indépendants diligentés par l'ANRMP, le formateur a indiqué que l'Organe de régulation est compétent pour auditer toutes les structures assujetties au Code des marchés publics quel que soit le type de marché.

Monsieur ADOU a ensuite présenté un tableau synoptique de la typologie des irrégularités relevées lors des audits réalisés par l'Organe de régulation.

Il a, en outre, précisé que les non-conformités issues des audits sont d'une part, d'ordre majeures conduisant directement à la nullité du marché et, d'autre part, d'ordre mineur.

Le formateur a terminé son exposé par quelques exemples de recommandations issues des audits.

L'atelier a fait l'objet d'une évaluation par les participants et une documentation composée de l'Ordonnance sur l'ANRMP, du Code des marchés publics, du recueil des sept (7) décrets d'application dudit Code, du code de déontologie des acteurs de la commande publique et des supports de présentations en version numérique, a été mise à la disposition de l'ensemble des participants.

### **3. Clôture de l'atelier**

La clôture de l'atelier a été marquée par la lecture du rapport général dudit atelier par Monsieur Séraphin ASSOUM, Chef du Service Autonome de l'Audit Interne de l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ) et les allocutions de Messieurs Jacques Kouakou KOFFI et SOUMAHORO Kouity.

Dans son allocution, Monsieur KOFFI a réitéré ses remerciements à la Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP et au Secrétariat Général de l'ANRMP pour la parfaite organisation de cet atelier ainsi qu'aux différents formateurs pour la transmission du savoir.

Il a, en outre, rappelé le rôle de l'ARAPCI suivi de la présentation quelques doléances en matière de renforcement des capacités, au profit de ses membres.

Monsieur KOFFI a clos son intervention en marquant la disponibilité de son association à œuvrer auprès de l'ANRMP, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance puis a invité les Responsables d'audit interne des entreprises publiques à appliquer les acquis de cet atelier dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes.

Prenant la parole au nom de Monsieur N'ZI Moro Nicaise Alexandre, Vice-Président du Conseil de régulation de l'ANRMP, empêché, Monsieur SOUMAHORO s'est félicité du bon déroulement de cet atelier perçu à travers la présence active des auditeurs internes et la qualité des échanges.

Poursuivant, Monsieur SOUMAHORO a réitéré les remerciements de Monsieur N'ZI au Président de l'ARAPCI pour son initiative, aux formateurs pour la qualité des modules présentés et aux Responsables d'audit interne des entreprises publiques pour leur contribution avant de déclarer clos, l'atelier de renforcement des capacités des auditeurs internes des entreprises publiques dans le domaine des marchés publics sur le thème « audits internes de la passation des marchés publics dans les entreprises publiques ».

**Fait à Abidjan, le 22 mars 2024**

**L'atelier**